Image not found or type unknown

Double amende arrêt et stationnement

Par **brunmars**, le **26/05/2013** à **11:02**

Bonjour,
je viens de recevoir deux amendes , une pour arrêt gênant et l'autre pour stationnement gênant .Les deux amendes sont à la même adresse ,le même jour mais à deux minutes d'intervalle. Est ce légal,si non comment contester ?
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **26/05/2013** à **19:42**

Bonjour,

Vous payez celle du stationnement fênant (R417-10 du CDR), directement à votre Trésorerie Générale et ensuite, nanti de l'attestation de paiement, vous contestez la seconde amende en précisant que le code de la route et le code pénal ne permettent pas 2 verbalisation au stationnement pour la même adresse, à si peu d'intervales.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés